

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de VARRAINS  
séance du 02/03/2017

<b>Date de la convocation</b> 24/02/2017	L' an 2017, le 2 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
<b>Date d'affichage</b> 24/02/2017	
<b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Présents : Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, KAMINSKI-MILLON Aurélie, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, PEREIRA Véronique, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric, DELAMARE Pierre-Yves, HAY Sylvain, LEGRAND Didier, ROBERT Eric Absent(s) : Mme ROBERT Isabelle
	Secrétaire : M. DELAMARE Pierre-Yves

Suite au décès le 25 février dernier de Monsieur Bernard LUMINEAU 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur le Maire demande à observer une minute de silence en sa mémoire.

**DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**DECES D'UN ADJOINT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Brigitte POUHEY, conseillère municipale, a donné sa démission par courrier du 06/02/2017. Monsieur le Maire en donne lecture.

Il convient de modifier l'ordre du tableau du Conseil Municipal et la composition des commissions.

**DECES D'UN ADJOINT**

**MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SUITE A DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Madame Brigitte POUHEY, conseillère municipale, en date du 06 février 2017 réceptionné en mairie le 10/02/2017. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a transmis le courrier de Mme POUHEY au Sous-Préfet, le 14 février dernier, conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Egalement est survenu le 25 février 2017 le décès de Monsieur Bernard LUMINEAU 2ème adjoint.

Monsieur le Maire explique que le poste de deuxième adjoint restera vacant en attendant une décision du Conseil Municipal en avril 2017 (décision de laisser le poste vacant ou de remplacer l'adjoint décédé).

Le tableau du Conseil Municipal constitué le 29/03/2014 doit être modifié comme suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	LEGRAND Didier	09/03/1956	23/03/2014	454
Premier adjoint	Mme	MISANDEAU Jeannine	23/02/1959	23/03/2014	454
Deuxième adjoint	M	poste vacant - décès de Monsieur Bernard LUMINEAU le 25/02/2017			
Troisième adjoint	M	MILLON-THIBAUT Catherine	24/09/1961	23/03/2014	454
Quatrième adjoint	M	BOIREAU Joël	28/12/1944	23/03/2014	454

Conseiller municipal	Mme	ROBERT Isabelle	11/06/1955	23/03/2014	454
Conseiller municipal	M	DELAMARE Pierre-Yves	28/12/1959	23/03/2014	454
Conseiller municipal	Mme	BIRIE-HABAS Cécile	21/09/1961	23/03/2014	454
Conseiller municipal	M	ROBERT Eric	08/03/1966	23/03/2014	454
Conseiller municipal	Mme	PEREIRA Véronique	16/10/1966	23/03/2014	454
Conseiller municipal	Mme	KAMINSKI-MILLON Aurélie	02/01/1977	23/03/2014	454
Conseiller municipal	M	BONNEAU Cédric	23/04/1978	23/03/2014	454
Conseiller municipal	M	HAY Sylvain	03/10/1986	23/03/2014	454

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré

- PREND acte de la démission de Madame Brigitte POUHEY à compter du 10 février 2017 (date de réception du courrier)
- PREND acte de la vacance du poste de 2ème adjoint en attendant une décision en avril 2017 (remplacement ou suppression)
- PREND acte du nouveau tableau du Conseil Municipal qui porte le nombre de conseillers municipaux de 14 à 12 conseillers municipaux.

**ECOLE PRIVEE SAINT FLORENT**  
**NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Suite à la démission de Mme Brigitte POUHEY du Conseil Municipal le 10/02/2017, CONSIDERANT la délibération du 4 avril 2014 désignant Mme Brigitte POUHEY représentante de la commune pour siéger lors des réunions organisées par l'organisme de gestion de l'Ecole Privée Saint Florent;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la commune pour siéger lors des réunions organisées par l'organisme de gestion de l'Ecole Privée Saint Florent,

Mesdames BIRIE-HABAS Cécile et PEREIRA Véronique présentent leurs candidatures

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré

- ACCEPTE que Madame Cécile BIRIE-HABAS, conseillère municipale, représente la commune au sein de l'Ecole Privée Saint Florent en tant que membre titulaire (Madame Véronique PEREIRA conseillère municipale sera sa suppléante).

**BATIMENTS COMMUNAUX**

✓ **PLACE DE LA FOLIE : REPARATION JEU DANS LE PARC**

Mme Jeannine MISANDEAU informe le Conseil Municipal qu'un des jeux à disposition des enfants dans le parc situé au fond de la Place de la Folie doit être réparé (marches cassées). Ce parc est très fréquenté par les parents et enfants ainsi que par les assistantes maternelles.

Un devis de réparation a été fourni par la Comessa à Varrains pour un montant de 421 euros HT soit 505 euros TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

✓ **EGLISE : VERIFICATIONS ANNUELLES**

Mardi dernier est intervenue l'entreprise LUSSAULT de Tiffauges pour l'entretien annuel des cloches et du système parafoudre.

Le rapport ne signale pas d'anomalies

Egalement, la vérification du chauffage au gaz par l'entreprise DELESTRE à la Séguinière a été effectuée ce matin.

## URBANISME

### ✓ **INFORMATIONS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) – PLUi ET MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE**

Le SCOT est en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération. Monsieur le Maire assistait cet après-midi à une réunion. Etait évoqué les remarques des personnes publiques associées.

Au niveau du PLUi en cours d'élaboration, une première réunion publique a eu lieu à Brézé le 13 février dernier. Très peu public était présent. Est évoqué un manque de communication et d'intérêt pour cette procédure.

Monsieur le Maire ainsi que Mme MISANDEAU ont assisté dernièrement à une réunion à Courchamps le 20 février portant sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) (document listant les grandes orientations démographiques, économiques...). Le 23 mars prochain, le conseil communautaire de l'Agglo aura à débattre de ce PADD.

L'instruction du PLUi durera environ 3 ans soit jusqu'en 2020.

Concernant les modifications du PLU de Varrains, la commune avait sollicité le service urbanisme de l'Agglo pour connaître les possibilités de modifications et de révision à prendre en compte.

Concernant la zone du Lion, et suite à une sollicitation du propriétaire de la zone de vouloir construire sur une zone actuellement réglementée en zone 2AU, la révision tendant à faire évoluer cette zone en zone UB ou 1AU ne peut être acceptée, puisque aucune intention de construire n'est intervenue dans les 9 ans d'application du PLU approuvé en mars 2008.

Concernant les demandes de modifications portant sur les clôtures et les distances d'implantation des annexes, Monsieur le Maire précise :

- L'harmonisation des clôtures sera prise en compte dans le cadre du PLUi. Toutefois, la commune peut demander à la Communauté d'Agglomération à prendre en compte la possibilité d'implanter des claustras de type bois ou pvc ainsi que des panneaux de qualité, dans les zones UA et UB en limites séparatives
- Au niveau de l'implantation des petites constructions de type abris de jardins une demande sera faite également pour modifier le PLU de manière à implanter ces constructions à une distance minimum de 0.50 m de la limite (ces constructions feront moins de 2.50 m à l'égout – et moins de 25 m<sup>2</sup> en totalité).

### ✓ **AUTRES INFORMATIONS**

Monsieur le Maire rencontrera Monsieur le Meur d'Alter Cités pour faire un point sur l'avancée des projets de lotissements (Rivières et Rogelins), le 20 mars prochain à 10 heures en mairie.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de vendre une partie des terrains à Saumur Habitat. Dans ce cas, le prix de vente est divisé par 3. Le coût intermédiaire devrait être supporté par la commune.

Cette possibilité pourrait intervenir sur les terrains à proximité du terrain des gens du voyage (côté Saumur).

Samedi dernier, Monsieur le Maire a rencontré la journaliste du Courrier de l'Ouest pour faire un article sur le Lotissement des Rivières. Un article paraîtra prochainement pour favoriser la commercialisation des terrains.

## VOIRIE

### ✓ **PROJET DE REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES DANS LE LOTISSEMENT DU PARC**

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur BRUAND du SIEMML le lundi 27 février dernier.

Une vingtaine de lanternes feraient l'objet d'un remplacement cette année. Un budget de 24 000 euros sera inscrit cette année pour cette opération. Le coût par appareil de type « lanterne résidentielle » est estimé à 461.70 euros. Le Siemml prend à sa charge 50 % du coût.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE**

#### **CONTRIBUTION FORFAITAIRE ANNUELLE 2017 POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

CONSIDERANT le transfert de compétence de l'éclairage public au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML)

CONSIDERANT que l'entretien de l'éclairage public se fait de manière curative (dépannages) et préventive par le SIEMML

La maintenance préventive se fait sur des secteurs déterminés annuellement sur la commune. Par courrier du 1/02/2017, le SIEMML nous fait savoir que la maintenance préventive va concerner 262 lanternes sur la commune pour un coût total de cet entretien pour l'année 2017 s'élève à 2182.60 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré

- ACCEPTE de verser la contribution financière au SIEMML pour la maintenance préventive 2017 de l'éclairage public dont le montant est égal à 2182.60 euros TTC

✓ **AUTRES DEMANDES ET INFORMATIONS**

Monsieur Cédric BONNEAU pose la question sur la procédure à suivre pour créer un passage piétons sur la route départementale à hauteur de la Croix de Noyant. La demande doit être transmise au Conseil Départemental (direction des routes).

Egalement, est évoqué la dégradation du revêtement de la RD 93 à la sortie de Varrains (en direction de Saumur).

Monsieur Eric ROBERT demande à mettre de la peinture jaune sur le trottoir devant la boulangerie pour interdire le stationnement.

Plusieurs problèmes constatés : jardinière déplacée allée des Tilleuls (à voir avec Chacé), partie de route affaissée angle devant la propriété Gensac rue des Rogelins (voirie à reprendre suite à enfouissement de réseaux par le Siemml).

**CCAS**

Le repas des anciens s'est déroulé le dimanche 26 février dernier à la grande salle des lfs. 78 personnes de la commune étaient présentes.

**FINANCES**

✓ **INFORMATIONS**

- Logiciel de gestion du cimetière – des contacts avaient été pris avec la Société Gescime située dans le Finistère. Le coût du logiciel est de 3043.80 euros TTC.

En prévision de la fusion des 4 communes en commune nouvelle, une harmonisation d'équipements est à prévoir : la commune de Chacé est déjà équipée avec ce logiciel. La commune de Brézé a validé le devis hier en Conseil Municipal. Saint Cyr n'a pas pris de décision.

Le Conseil Municipal valide le devis de Gescime.

Du fait de la validation du devis par les communes de Varrains et de Brézé, les coûts de formation sont divisés par deux puisque la formation sera programmée en même temps.

**ENSEIGNEMENT PUBLIC**

**COÛT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Compte tenu de la présence d'une école publique sur le territoire communal, la commune est tenu chaque année de calculer le coût d'un élève de l'école publique, en tenant compte des coûts de fonctionnement pour les élèves du primaire et de la maternelle,

En considérant les charges supportées par la commune pour assurer le fonctionnement de l'Ecole Publique des Rogelins,

le coût pour 2016/2017 s'élève à 53007.18 euros en totalité répartis comme suit :

- 20048.23 euros pour les élèves du primaire, soit 313.25 euros/élève (64 élèves)
- 32958.95 euros pour les élèves de la maternelle, soit 1177.10 euros/élève (28 élèves)

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer sur ce montant et cette répartition

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré

- VALIDE le coût d'un élève de l'école publique comme énoncé ci-dessus pour l'année 2016/2017 53 007.18 euros en totalité

répartis comme suit :

- 20048.23 euros pour les élèves du primaire, soit 313.25 euros/élève (64 élèves)
- 32958.95 euros pour les élèves de la maternelle, soit 1177.10 euros/élève (28 élèves)

**BUDGET COMMUNAL 2017**

**VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2017 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHATEAU DES IFS**

CONSIDERANT que la gestion des salles et du gymnase des IFS est confié au Syndicat Intercommunal du Château des IFS,  
CONSIDERANT que le financement est assuré par les participations municipales versées annuellement par les communes de Varrains et de Chacé,  
VU la participation annuelle demandée en 2017 par le Syndicat intercommunal du Château des IFS (courrier du 3/02/2017),  
VU la demande de participation complémentaire de 4590 euros qui pourrait être demandée dans le courant de l'année 2017, suivant le prévisionnel des charges et des travaux à réaliser en 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer la somme de 40833.29 euros afin de subvenir aux dépenses du Syndicat Intercommunal du Château des IFS (même contribution qu'en 2016)
- DIT que le versement sera effectué en trois fois (un premier acompte de 20833.29 euros, un 2ème acompte de 10000 euros et le solde de 10 000 euros)
- DIT que cette somme est inscrite au budget communal 2017

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

**Dotation des Equipements des Territoires Ruraux**

**SUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES ERP**

**2017/3/16 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

**Dotation des Equipements des Territoires Ruraux**

**SUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES ERP**

Afin de réaliser le programme de travaux concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux de type ERP de 5ème catégorie,  
et conformément à l'Agenda programmé d'Accessibilité déposé en 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte

les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

pour 2017 (fin 3ème trimestre - 4ème trimestre)

projet A - mairie

projet B 1 - église (parvis)

projet C - Espace Hulin

pour 2018 (2ème trimestre 2018)

Projet D - Ecole Publique + annexes (cantine/garderie)

projet B - 2 Eglise (sanitaires accessibles)

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR

ARRETE le plan de financement suivant :

projets	depenses coût total HT	recettes subvention DETR à hauteur de 45 %	Recettes Autres subventions (TDIL)
projet A - mairie	17536.00		aussi élevée que possible
projet B (B1 et B2) - eglise	39567.00		aussi élevée que possible
projet C - espace hulin	33434.00		aussi élevée que possible
projet D - ecole publique	7510.00		aussi élevée que possible
	98047.00	44121.00	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

ACCEPTE d'autofinancer les projets dans leur totalité au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré  
AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier de subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus et à valider les formalités administratives qui s'y rapportent

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

DECIDE d'inscrire les dépenses sur le budget 2017 comme suit :  
pour le projet A - à l'article 21311 - 17 536 euros HT  
pour les projets B 1 et C - à l'article 21318 - 48101.00 euros HT

- d'inscrire les dépenses sur le budget 2018 comme suit :  
pour le projet D - à l'article 21312 - 7 510.00 euros HT  
pour le projet B 2 - article 21318 - 24900.00 euros HT

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES DOTATIONS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LES OPERATIONS INSCRITES DANS LES CONTRATS DE RURALITE -TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES ERP**

Dans le cadre de la circulaire préfectorale en date du 13/02/2017,

Le Gouvernement dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement public local a décidé de poursuivre l'effort de l'Etat engagé en 2016 avec la création du Fonds de soutien à l'investissement public local, par la mobilisation d'une enveloppe d'un montant de 1.2 milliards d'euros supplémentaires en 2017.

La loi de finances 2017 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements qui comporte deux enveloppes de financement des investissements aux critères d'éligibilité distincts :

- une enveloppe "Grandes Priorités"

- une enveloppe pour soutenir les grandes actions inscrites dans le contrat de ruralité.

La première enveloppe n'étant pas cumulable avec la subvention DETR, la commune opte pour le dépôt d'un dossier dans le cadre du Contrat de Ruralité pour les travaux d'accessibilité des ERP, dans le cadre des actions pour la favorisation de l'accessibilité des services.

Afin de réaliser le programme de travaux concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux de type ERP de 5ème catégorie,  
et conformément à l'Agenda programmé d'Accessibilité déposé en 2015

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOPTE**

les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

pour 2017 (second semestre 2017)

projet A - mairie

projet B - église

projet C - Espace Hulin

pour 2018 (2ème trimestre 2018)

projet D - Ecole Publique + annexes (cantine/garderie)

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la l'enveloppe "Contrats de Ruralité" par le biais de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

ARRETE le plan de financement suivant :

projets	depenses coût total HT	recettes subvention DETR à hauteur de 45 %	Recettes Autres su (TDIL)
projet A	17704.00		aussi élé
projet B	38624.00		aussi élé
projet C	29935.00		aussi ele
projet D	7465.00		aussi ele
	93188.00	41934.00	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

ACCEPTE d'autofinancer les projets dans leur totalité au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier de subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus et à valider les formalités administratives qui s'y rapportent

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré  
DECIDE d'inscrire les dépenses sur le budget 2017 comme suit :  
pour le projet A - à l'article 21311 - 17 704 euros HT  
pour les projets B et C - à l'article 21318 - 68559.00 euros HT  
  
- d'inscrire les dépenses sur le budget 2018 comme suit :  
pour le projet D - à l'article 21312 - 7 465.00 euros HT

## DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les biens suivants :  
- 3 rue des Menais – section AB n° 173

## AFFAIRES SCOLAIRES

## PERSONNEL COMMUNAL

### ✓ MEDECINE DU TRAVAIL

Par courrier du 3 février dernier, le centre hospitalier de Saumur nous informe que le médecin du travail quittera ses fonctions au 28 février. La recherche d'un nouveau médecin est en cours.

Monsieur le Maire précise que le problème se pose à l'échelle de toutes les communes de l'Agglo ainsi que la Communauté d'Agglomération. Une solution est également recherchée à l'échelle intercommunale (recrutement d'un médecin, contact avec le SMIS....).

## ELECTIONS

En prévision des élections présidentielles (les 23 avril et 7 mai 2017) et législatives (11 et 18 juin 2017), le planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote est effectué

Le dimanche 23 avril 2017

Présidence : Monsieur le Maire

De 8 h à 10 h 30 : Jeannine MISANDEAU ; Véronique PEREIRA ; Cédric BONNEAU

De 10 h 30 à 13 h : Catherine MILLON ; Sylvain HAY ; Pierre-Yves DELAMARE

De 13 h à 15 h 30 : Eric ROBERT

De 15 h 30 à 18 h : Joël BOIREAU ; Cécile BIRIE-HABAS ; Aurélie MILLON KAMINSKI

Le dimanche 7 mai 2017

Présidence : Monsieur le Maire

De 8 h à 10 h 30 : Jeannine MISANDEAU ; Aurélie MILLON KAMINSKI ; Cédric BONNEAU

De 10 h 30 à 13 h : Catherine MILLON ; Sylvain HAY ; Pierre-Yves DELAMARE

De 13 h à 15 h 30 : Eric ROBERT

De 15 h 30 à 18 h : Joël BOIREAU ; Cécile BIRIE-HABAS

Le dimanche 11 juin 2017

Présidence : Monsieur le Maire

De 8 h à 10 h 30 : Jeannine MISANDEAU ; Véronique PEREIRA ; Cédric BONNEAU

De 10 h 30 à 13 h : Catherine MILLON ; Sylvain HAY ; Pierre-Yves DELAMARE

De 13 h à 15 h 30 : Eric ROBERT

De 15 h 30 à 18 h : Joël BOIREAU ; Cécile BIRIE-HABAS ; Aurélie MILLON KAMINSKI

Le dimanche 18 juin 2017 (à préciser)

Présidence : Monsieur le Maire

De 8 h à 10 h 30 : Joël BOIREAU

De 10 h 30 à 13 h :

De 15 h 30 à 18 h : Aurélie MILLON KAMINSKI

## COMMUNICATION

////////////////////////////////////

## FETES ET CEREMONIES

////////////////////////////////////

## ESPACES VERTS

////////////////////////////////////

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

////////////////////////////////////

## AFFAIRES DIVERSES

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHATEAU DES IFS NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

CONSIDERANT la délibération du 3 avril 2014 désignant les membres du Conseil Municipal amenés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Chateau des Ifs à savoir

- Monsieur Didier LEGRAND, maire
- Monsieur Bernard LUMINEAU, adjoint
- Madame Catherine MILLON-THIBAUT, adjointe
- Monsieur Pierre-Yves DELAMARE, conseiller municipal

CONSIDERANT le décès de Monsieur Bernard LUMINEAU adjoint et président du Syndicat du Château des Ifs, le 25 février dernier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau membre doit être désigné pour siéger au sein de ce syndicat.

A préciser qu'un nouveau président sera nommé par le Syndicat dans le courant du mois.

Monsieur Joël BOIREAU adjoint au maire propose sa candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré

- ACCEPTE la candidature de Monsieur Joël BOIREAU pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Château des Ifs.

### PRISE EN CHARGE FACTURATION

Suite au décès le 25/02/2017 de Monsieur Bernard LUMINEAU 2ème adjoint au Maire de Varrains et Président du Syndicat du Chateau des Ifs de Varrains/Chacé,  
Considérant l'accord de principe des communes de Varrains et de Chacé de participer à l'achat d'une gerbe pour un montant de 200 euros auprès du fleuriste Fleurs O Naturel à Saumur,  
La commune de Varrains prendra en charge la totalité de la facture d'un montant de 200 euros.  
Suite au paiement, la commune de Varrains demandera le remboursement à la commune de Chacé à hauteur de 100 euros.

Après avoir entendu cet exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré

- EST FAVORABLE

- au paiement de la facturation en totalité pour un montant de 200 euros correspond à la confection d'une gerbe auprès de Fleurs O Naturel de Saumur
- à la demande de remboursement à hauteur de 100 euros à la commune de Chacé

LEGRAND Didier

BIRIE-HABAS Cécile

KAMINSKI-MILLON Aurélie

MISANDEAU Jeannine	DELAMARE Pierre-Yves	<i>BONNEAU Cédric</i>
	<i>ROBERT Isabelle</i>  ////////////////////	HAY Sylvain
MILLON-THIBAUT Catherine	<i>PEREIRA Véronique</i>	ROBERT Eric
BOIREAU Joël		